

6221/48
CCEE/31

15 août 1947

COMITE DE COOPERATION ECONOMIQUE EUROPEENNE

DECLARATION DE M. HERVE ALPHAND

CHEF DE LA DELEGATION FRANCAISE

AU

COMITE DE COOPERATION ECONOMIQUE EUROPEENNE

Le 15 août 1947

Je crois me faire l'interprète du Comité de Coopération en vous disant, Monsieur le Président, combien les remarques que vous venez de faire en guise d'introduction nous sont précieuses. Vous avez, avec une grande précision et aussi d'une façon très complète, exposé ce difficile problème et il reste peu de chose, à ajouter. Nous vous en sommes redevables et je crois que nous devons vous en remercier.

Je voudrais toujours me rappeler que le Comité auquel nous appartenons s'appelle le Comité de Coopération européenne. Si ce Comité se contente, à la fin de ses travaux, de donner simplement une liste de ses ressources et de ses besoins, je crois, comme nous l'avons indiqué à maintes reprises et comme nous pouvons le percevoir d'après les contacts que nous avons eus avec nos amis américains, que ce Comité n'aura nullement atteint son but et qu'un tel état de choses sera d'une extrême gravité pour tous les gouvernements qui y auront participé.

Un certain nombre de délégations ont à plusieurs reprises insisté sur le fait que notre travail n'était pas de rechercher les moyens de reconstruire l'Europe dans son ensemble, ni de faire des plans à long terme et je me demande dans quelle mesure il est possible de concilier cette position avec la nécessité, conforme à nos intérêts communs, de présenter

autre chose qu'une liste de besoins et de ressources. Cependant, je crois que cela doit être possible, et possible dans trois domaines:

- Le premier domaine est celui de la coopération européenne en vue d'un développement de la production; un certain nombre de propositions ont été présentées à cet effet et nos Comités techniques, qu'il s'agisse de l'acier, du coke ou de l'électricité, y travaillent.

- Le second domaine concerne les questions monétaires (un Comité spécial s'y consacre également).

- Il s'agit enfin du domaine commercial, et c'est l'objet même de nos travaux aujourd'hui.

Lorsque nous examinons les moyens d'accroître le commerce intereuropéen, nous ne pouvons le faire, comme l'a très justement remarqué le délégué britannique, sans considérer les travaux qui se poursuivent actuellement à Genève. Or, d'une façon générale, vers quelles solutions s'orientent les décisions de Genève? Sans doute reconnaît-on pour tous les pays européens qui ne peuvent actuellement équilibrer la balance de leurs paiements, la nécessité de maintenir pendant une période intérimaire des restrictions quantitatives. Sans doute reconnaît-on que cette période est nécessaire pour permettre à ces pays de reconstruire et de moderniser leur appareil de production, et d'être ainsi de nouveau capables d'équilibrer leurs paiements extérieurs. Cependant, même au cours de cette période, on cherche à leur imposer des règles de non-discrimination et, en tous cas, le but ultime, après cette période, est d'arriver à un régime dans lequel la protection normale sera, à l'exclusion de toute restriction quantitative, une protection par tarifs douaniers.

Je dirai même que la Charte, telle qu'elle est prévue, va dans l'immédiat rendre plus difficile les échanges intereuropéens. Sous la pression de la nécessité, ces échanges intereuropéens se font actuellement par tout un réseau d'accords bilatéraux qui ont été conclus notamment entre tous les pays qui se trouvent autour de cette table; si nous signons la Charte de Genève, ces accords bilatéraux deviendront, je ne dis pas impossibles, mais beaucoup plus difficiles; ainsi un des moyens d'accroître la coopération européenne par la voie du commerce, moyen souhaité, j'imagine, par les Etats-Unis, sera en même temps rendu plus difficile par un texte dont les Etats-Unis sont pour une grande part responsables. Telle est la situation devant laquelle nous nous trouvons.

Le délégué britannique a indiqué qu'un des moyens d'accroître le commerce intereuropéen consistait peut-être à relâcher les restrictions quantitatives entre pays européens et par exemple entre pays qui font partie de ce groupe. Il ne me semble pas que cette attitude soit conforme ni à la lettre, ni à l'esprit des textes préparés à Genève. Ces textes seront peut-être amendés pour tenir compte des vœux que nous exprimerons ici, mais je me demande en même temps si ce serait une bonne présentation vis-à-vis des Etats-Unis de dire que nous allons tous maintenir nos restrictions quantitatives à l'égard de l'Amérique et les relâcher entre nous; enfin, je me demande si, psychologiquement, cette façon de présenter les choses serait la meilleure.

Dans la situation actuelle, la seule mesure possible, puisqu'elle est dans la Charte et qui nous permettrait d'accroître, même par des moyens discriminatoires, le commerce européen, c'est l'union douanière. Les textes, sans aucun doute, ne nous offrent pas d'autre issue; si deux Etats décidaient de s'engager à réaliser une union douanière en 5, 7, 10 et même 15 ans, ces Etats auraient pendant cette période le droit d'introduire entre eux des discriminations, soit par des préférences tarifaires, soit par le jeu des quotas.

Voilà, Messieurs, le problème que nous devons résoudre. Nous savons tous que ce problème présente des difficultés immenses, nous le savons par l'exemple même que nous donnait M. Hirschfeld dernièrement au sujet des efforts faits par les Etats de Benelux pour arriver à cette union douanière; nous savons également qu'il serait très difficile pour quiconque d'entre nous de prendre l'engagement d'entrer en union douanière avec un pays qui n'aurait pas réalisé son assainissement financier et sa stabilisation intérieure. Il est donc évident que les difficultés sont considérables et que des ajustements très pénibles seront nécessaires, car des industries concurrentes se trouveront brusquement en compétition.

Quels sont, cependant, les avantages immenses qu'à notre sens présenteraient de pareilles décisions? Evidemment, je dirai d'abord qu'elles frapperaient l'imagination des Etats-Unis. Mais ce n'est pas uniquement pour frapper l'imagination des Etats-Unis que nous voudrions entrer dans cette voie. C'est aussi parce que, je crois, ces décisions correspondraient aux vrais intérêts de ceux qui, en définitive, les adopteront et voudront bien faire face aux sacrifices que cette voie comporte. Je pense, en effet, qu'à un moment ou à un autre, il sera indispensable de réduire le nombre des frontières économiques en Europe et de créer des espaces libres qui

permettront d'entrer en compétition avec le reste du monde. Il ne s'agit pas de créer une autarchie à l'intérieur de ces unions nouvelles, mais de développer entre elles et le reste du monde, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, un commerce aussi intense que possible. Ces unions seraient à l'avantage de chaque participant et de tous les autres Etats. Elles ne seraient dirigées contre personne.

Nous saisissons très bien les difficultés particulières au Royaume-Uni. Nous comprenons très bien que les liens qui unissent la Grande-Bretagne aux Dominions ne permettent pas au Gouvernement anglais de prendre, dans les semaines qui viennent, une décision ferme. Sans doute ces difficultés n'existent-elles pas dans un certain nombre d'autres pays qui se trouvent autour de cette table. Nous sommes heureux de constater que la délégation britannique a bien voulu déclarer que la Grande-Bretagne, en dépit de ces difficultés qui lui sont propres, est favorable à la constitution de pareilles unions sur le continent et que, après consultation de son propre Commonwealth, elle n'écarte pas certaines possibilités d'y adhérer le moment venu. Cette déclaration me paraît importante et encourageante.

Deux solutions, Messieurs, sont possibles: l'une consiste, évidemment à créer un Comité d'étude. Nous savons ce que, souvent, cela veut dire.... L'autre consiste pour certains d'entre nous, à faire des déclarations, c'est-à-dire à prendre certaines décisions. Je n'ai pas aujourd'hui d'instructions de mon Gouvernement pour vous dire que la France est prête à faire une pareille déclaration; cependant la délégation française espère que non seulement de longues études mais un certain nombre de décisions fermes sortiront finalement soit du rapport de cette Conférence, soit même de dispositions qui seraient prises peu de semaines après cette Conférence et qui pourraient être considérées comme un de ses résultats.

Je crois, en effet, Messieurs, que nous sommes à un moment unique. Nous sommes, les uns et les autres, réunis à la suite d'un appel historique qui suit une grande guerre. Je crois que les semaines qui viennent sont celles au cours desquelles une décision de ce genre, capitale pour la formation de l'Europe, peut être prise, et que si cette occasion échappe, elle ne se présentera pas avant de longues années et peut-être jamais.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je dirai seulement aujourd'hui que nous accueillons avec beaucoup de faveur votre proposition ainsi que celle de la délégation italienne, qui, me semblait-il, pourraient être jointes aisément et examinées par les gouvernements qui voudraient former un comité de cette nature, en vue de nous présenter un rapport. Cela n'est qu'un premier pas qui ne doit pas fermer la porte à des espoirs plus concrets.